

NOMENCLATURE : 1-1

**DÉCISION RELATIVE À L'ACHAT D'UNE PRESTATION
ARTISTIQUE VISANT A LA REALISATION D'UNE FRESQUE
COMMEMORATIVE DE LA VICTOIRE DU RACING CLUB DE
LENS EN FINALE DE LA COUPE DE FRANCE 2026 SUR LE MUR
DU BATIMENT MUNICIPAL DIT « LE CHANZY » PLACE JEAN
JAURES**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES

Affaire suivie par
M. Jérôme DEWITTE-DELOBELLE
Directeur Général Adjoint des Services

Tél. : 03 21 69 08 46

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260713-DEC_2026_173-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2026

Décision n° 2026 – 173

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 en date du 31 mars 2026 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Considérant la volonté de la Municipalité de rendre hommage sous une forme artistique développée dans l'espace public à la 1^{ère} Coupe de France de football remportée le 22 mai 2026 par le Racing Club de LENS, et tout particulièrement sur le lieu même des célébrations de ce titre le lendemain de cette victoire, qui avaient rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes sur le parvis de l'Hôtel de ville,

Considérant la nécessité pour l'esthétique retenue à savoir le graffiti de s'appuyer sur un artiste reconnu en la matière et bénéficiant d'une expérience significative en matière de représentation des dynamiques spécifiques au territoire, en particulier dans le champ de la mémoire, de la culture populaire et du monde du football,

Vu la proposition financière et technique reçue de M. Bertrand DELAPORTE, artiste « Parse », et les esquisses reçues ayant fait l'objet d'échanges avec la Municipalité, et répondant au besoin dûment recensé,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser l'achat d'une prestation artistique de réalisation d'une fresque représentative de la victoire du Racing Club de LENS en coupe de France 2026 sur le pignon gauche du bâtiment municipal dit « le Chanzy » situé place Jean Jaurès – 62300 LENS avec Monsieur Bertrand Delaporte dit « Parse », sis 22 rue Georges Boulanger – 62 300 LENS, et d'autoriser la signature du contrat afférent.

ARTICLE 2 : Le montant global et forfaitaire des prestations s'élève à 4 730,00 € HT.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 13/07/2026

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire délégué

Pierre MAZURE